



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE
OUVRIERE**

Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Déclaration liminaire **CTL du 11 octobre 2018**

Madame la Présidente,

Après la divulgation du rapport CAP 22, les ministres de Bercy ont dévoilé en juillet leur feuille de route : abandon de missions, démantèlement de services, accélération des suppressions d'emplois.

Tout cela avec pour objectif final la casse du statut général des fonctionnaires par l'écrasement des instances représentatives des personnels, le recours aux contractuels, la rémunération au mérite et l'incitation aux départs volontaires.

La modularité de l'organisation territoriale de l'Etat, sous la seule autorité du Préfet de région, signe la fin de l'égalité de traitement des citoyens.

Victime de coupes drastiques, le Service public est privé des moyens nécessaires à la réalisations de ses missions! Les dysfonctionnements alors invoqués servent à justifier sa privatisation et terme son démantèlement.

La remise en cause du Service Public républicain est inacceptable pour **FO** DGFIP.

Ainsi, la DGFIP supportera en 2019, 2130 suppressions d'emplois, soit près de la moitié des suppressions dans la Fonction Publique d'Etat, alors qu'elle ne représente désormais plus que 5% des effectifs globaux de celle-ci. Combien pour la Haute-Loire ?

10 ans après sa création, la DGFIP au nom de l'exemplarité peut être labellisée « fournisseur officiel de suppressions d'emplois ». Près du quart des effectifs supprimé durant cette période ! Et le pire reste à venir avec les promesses faites lors des dernières élections présidentielles pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'Etat d'ici la fin du quinquennat.

Comment comptez-vous assumer cette mise à sac du Service Public ?

En confiant par exemple à des prestataires extérieurs l'encaissement des recettes publiques ?

En pulvérisant la mission SPL par la mise en place d'agences comptables, de SFACT et en supprimant la séparation ordonnateur-comptable ?

En généralisant l'accès des notaires au fichier immobilier ?

En allégeant toujours plus le contrôle des dépenses publiques pour tenir des délais raisonnables de paiement ?

En transformant la philosophie du contrôle fiscal ?

En mettant en place un réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales qui ne serait pas forcément celui de la DGFIP ?

En privatisant des missions comme dans le cadre du prélèvement à la source ?

Comment allez-vous décliner cela au plan départemental ?

Les sujets à l'ordre du jour de ce CTL tels le passage de l'OPAC à la comptabilité privée et la mise en place de l'accueil sur rendez-vous dans les SIP et SIPIE sont les révélateurs de ce que vous envisagez pour notre département : d'abord l'externalisation de nos missions et l'élimination du public de nos guichets ! Et ensuite ?

Vos propositions sont certainement déjà prêtes. Quittes à être désavouées quelques mois après ! Vous n'avez pas l'impression de perdre votre temps ?

Tout en étant pas dupe, **FO** DGFIP 43 se félicite d'annonces telles que le sauvetage « miraculeux » des 3 trésoreries (Vorey, St Paulien et Saugues) dont les fermetures avaient été entérinées lors d'un précédent CTL.

Vous avez certainement des éclaircissements à nous apporter sur le principe de « déconcentration de proximité » invoqué et déjà utilisé par le ministre dans son discours du 11 juillet. La seule politique politicienne ne saurait bien sûr être à l'origine de telles nouvelles ! Rendez-vous est pris après 2020 !

En attendant, **FO** DGFIP 43 revendique le rétablissement des emplois supprimés sans lesquels, les conditions de travail des collègues vont rapidement devenir insoutenables.

Dans le cadre d'un « dialogue social de qualité », vous avez également décidé unilatéralement, sans information, ni convocation du CTL seul compétent, de fermer l'accueil au public dans le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement – les après-midi à compter du 15 octobre prochain.

FO DGFIP 43 condamne cette attitude et demande la tenue d'un CTL sur ce sujet.

FO DGFIP 43 revendique également :

- l'arrêt des suppressions d'emplois
- le maintien de l'ensemble de nos missions
- le maintien des droits statutaires et garanties pour les fonctionnaires
- le maintien des instances paritaires dans la Fonction Publique
- la défense des conditions de travail
- la fin de la mécanique infernale qui déstructure nos administrations
- l'ouverture de réelles négociations avec le ministre pour garantir notre avenir.

